FRC.1.
10560
Case
FRC
7433

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR **DESPREZ** (de l'Orne),

En annonçant un premier avantage remporté par les républicains, sur les brigands royaux des départemens de l'Ouest.

Séance du 2 brumaire an 8.

REPRESENTANS DU PEUPLE,

VOTRE surprise a égalé votre indignation, lorsqu'au moment même où cette tribune retentissoit des victoires éclatantes de nos armées, vous avez appris que les

THE NEWBERRY LIBRARY

brigands royaux redoubloient de fureur et d'audace dans les départemens de l'Ouest, et notamment dans ceux de la Sarthe et de l'Orne.

Je viens vous annoncer que la vengeance nationale, trop long-temps suspendue, vient de commencer à frapper ces ennemis implacables de la République.

Une lettre écrite, le 29 vendémiaire dernier, à la députation de l'Orne, par l'administration centrale de ce département, l'a informée d'un premier succès que les colonnes républicaines parties du Mans ont obtenu sur eux. Le général Digonnet les a rencontrés à *Sillé*, et le général Gillet à *Parcé*. Les républicains commandés par ces deux généraux les ont complettement battus, leur ont pris une pièce de canon, une voiture chargée d'armes et plusieurs chevaux, parmi lesquels celui d'un chef qui est resté sur la place. La perte des brigands est considérable; une partie a été tuée, et l'autre s'est noyée en voulant se soustraire à la poursuite de nos troupes, qui heureusement n'ont perdu personne.

Le général divisionnaire Rey fait ses dispositions pour attaquer d'autres colonnes nombreuses de ces brigands qui menacent différens points du département de l'Orne. L'administration centrale de ce département s'occupe jour et nuit des moyens de concourir à opérer leur anéantissement, et il y a lieu d'espérer que, secondée, comme elle l'est, par le dévouement civique de ses concitoyens et celui des chefs militaires qui sont à leur tête, elle ne tardera pas à recueillir les fruits de son zèle infatigable. Cette perspective est d'autant plus consolante que le Directoire exécutif a adopté des mesures sages et vigoureuses, et que tout annonce qu'elles ont été confiées à des mains habiles et expérimentées.

Citoyens représentans, vous devez tout attendre de

la valeur républicaine, lorsqu'elle est appelée à faire cesser la lutte scandaleuse de quelques rebelles contre la volonté nationale : mais vous devez compter encore davantage sur le sage emploi qui en sera fait. Certes ils auront aussi bien mérité de la patrie, ceux qui auront la gloire de pacifier définitivement les contrées de l'Ouest ; mais ils se pénétreront que la force des armes n'est pas le seul moyen d'atteindre ce but. Ils s'attacheront à distinguer les machinateurs titrés de cet affreux système d'extermination contre les républicains, d'avec ces infortunés que la crainte, les violences ou des suggestions perfides ont associés à l'exécution de leurs infames projets. Une surveillance de tous les instans parviendra à leur faire discerner l'erreur d'avec le crime, les instrumens qui ont droit à l'indulgence d'avec les instigateurs qui doivent être punis sans pitié.

Mais aussi maintenant que les citoyens paisibles qui ne demandent qu'à vivre sous l'empire des lois républicaines vont être protégés par des forces imposantes, c'est à eux à se réveiller d'un trop long assoupissement et à montrer de l'énergie. Pourroient-ils se méprendre sur le choix des moyens de conserver leurs personnes et leurs propriétés? Qu'ils s'empressent donc de donner aux autorités constituées tous les renseignemens propres à les délivrer de ces émigrés farouches et de ces agens contre-révolutionnaires qui les égarent et les font conspirer contre leurs plus chers intérêts ; ou plutôt qu'ils les livrent eux-mêmes au glaive des lois ! Qu'ils ouvrent enfin les yeux sur le sort qui les attend, s'ils ne rachètent bientôt par une conduite franche et loyale tous les maux causés par leur apathie bien plus que par le malheur des circonstances. Qu'ils sachent que la patrie peut encore ouvrir son sein à ceux de ses enfans qui, après avoir abjuré leurs erreurs, viendront invoquer sa clémence, mais qu'elle sera toujours inexorable contre les parricides, les assassins et leurs complices.

Je demande qu'il soit fait mention honorable, au procès-verbal, des faits que je viens de communiquer au Conseil et du zèle des citoyens qui y ont participé, afin qu'ils connoissent l'intérêt avec lequel vous suivez leurs opérations, et que les témoignages de satisfaction que vous aurez accordés au prélude de leurs succès servent à leur en faire obtenir de plus éclatans.

Nota. Cette proposition a été adoptée.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 8.